



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Rémy
MENSIRE
remy.men
sire

Signature
numérique de
Rémy
MENSIRE
remy.mensire
Date :
2024.06.17
16:41:30 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

MOE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SURFACE ET DES TALUS DE LA DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LÉGER

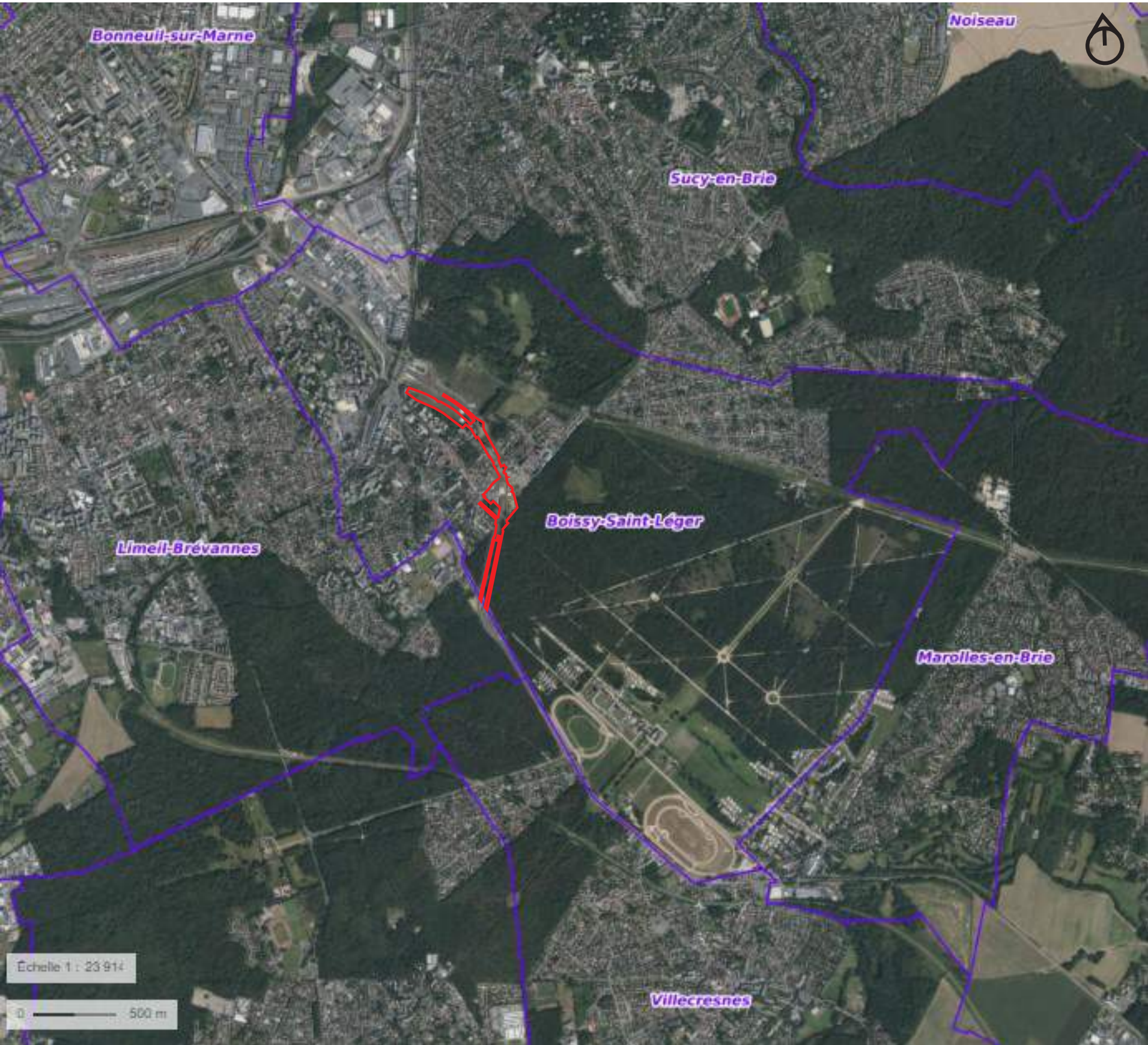
Demande d'autorisation environnementale - Annexe 3

06/2024



Situation du projet

Situation à l'échelle de la commune



— Périmètre d'intervention

Situation à l'échelle de la commune de Boissy-Saint-Leger | Périmètre d'intervention

MOE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SURFACE ET DES TALUS DE LA DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LÉGER

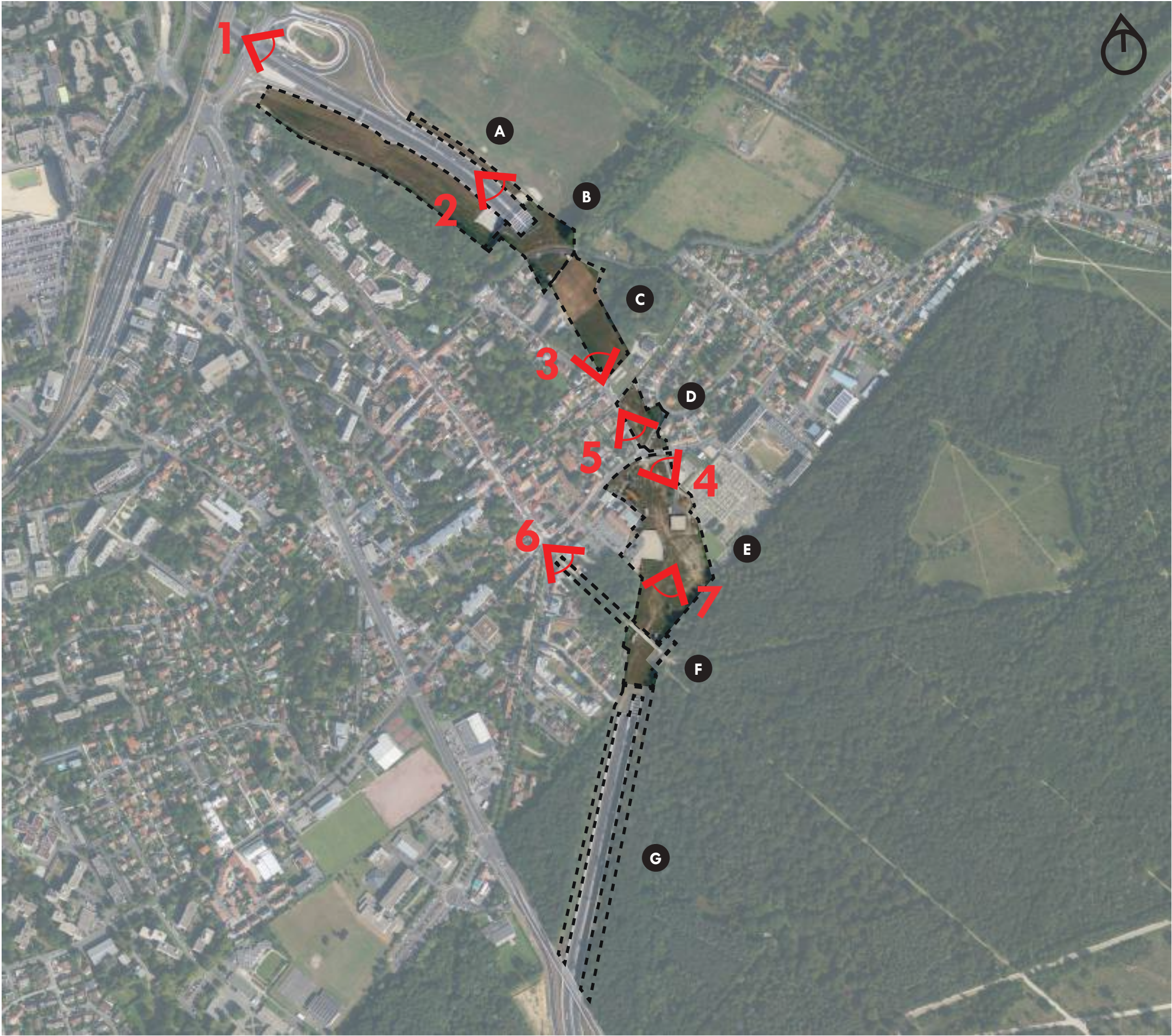
Demande d'autorisation environnementale - Annexe 4

06/2024



ENVIRONNEMENT PROCHE - PAR SECTEUR

I. PLAN DE LOCALISATION DES VUES LOINTAINES



II. VUES SUR PAYSAGES LOINTAINS



1 - Zone A - Depuis l'Allée des FFI



2 - Zone B - Depuis la RN19



3 - Zone C - Vue depuis rue Mercière



6 - Zone F - Vue depuis le boulevard Léon Revillon



4 - Zone D - Depuis la zone E



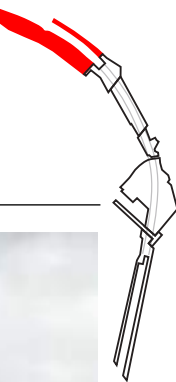
5 - Zone E - Depuis rue Mercière, zone D



7 - Zone G - Depuis zone E

ENVIRONNEMENT PROCHE - PAR SECTEUR

III. ZONE A - LES TÊTES DE TALUS NORD



1 - Vue sur le talus est



3 - Vue sur le talus ouest depuis la RN19



4 - Accès aux chemins d'entretien des talus ouest depuis la RN19 nord

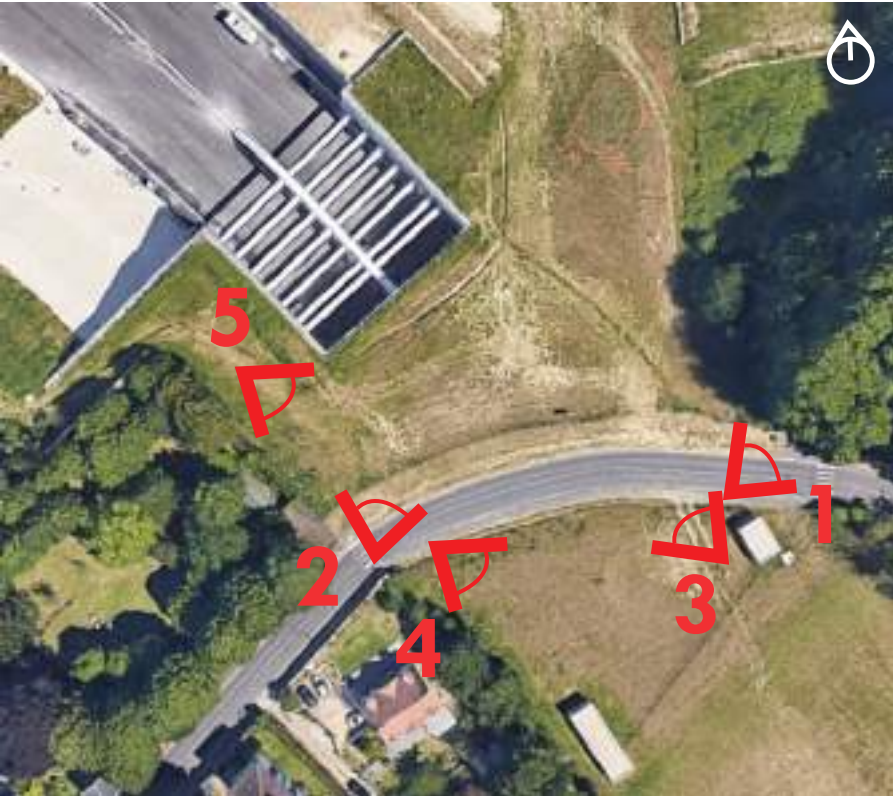
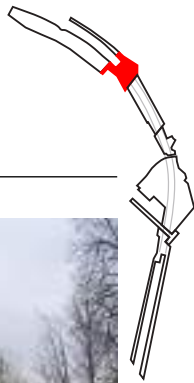


2 - Vue sur les talus de la séquence A depuis la séquence B



5 - Vue sur les talus de la séquence A depuis le franchissement allée des FFV

IV. ZONE B - RUE LACARRIÈRE, UN BELVÉDÈRE SUR LA VALLÉE



1 - Vue sur l'accès à l'allée du Piple



3 - Vue vers le nord-ouest depuis la parcelle



4 - Vue vers le sud-ouest depuis la parcelle

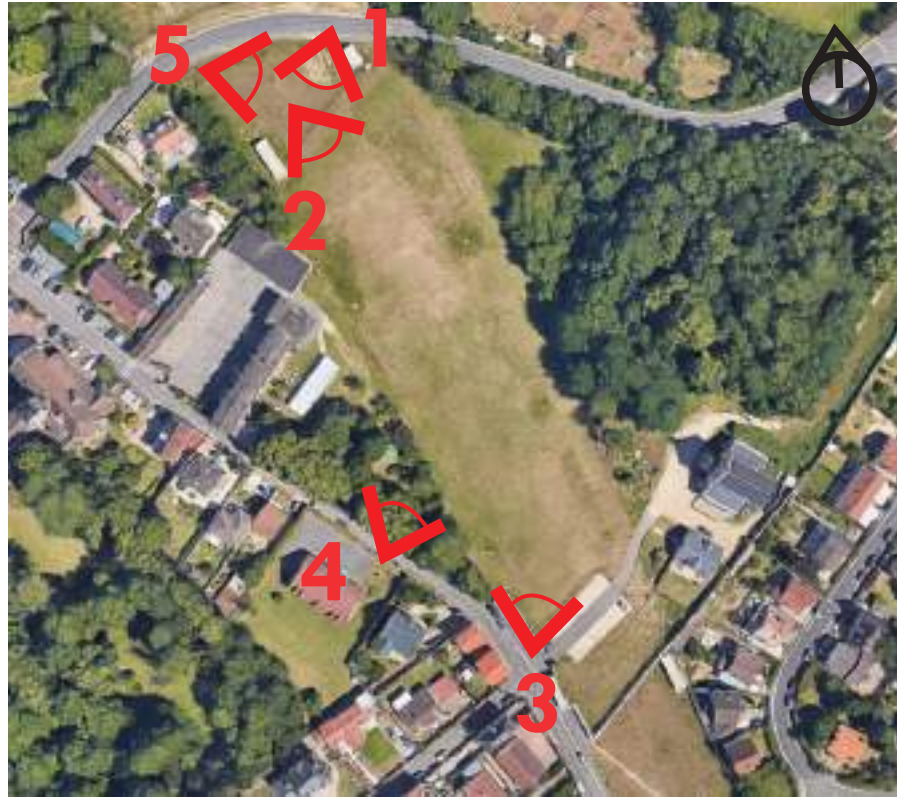
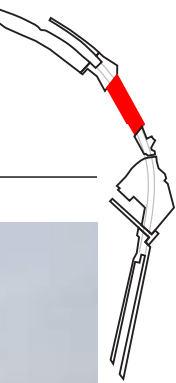


2 - Point de vue sur la vallée depuis la rue Lacarrière



5 - Vue vers le sud-ouest depuis la limite de la séquence B

V. ZONE C - SECTEUR TEMPLE



1 - Orientation vers le sud, vue sur sortie de secours



3 - Vue sur l'Eglise Protestante Unie de Boissy-Saint-Léger



4 - Vue à vol d'oiseau

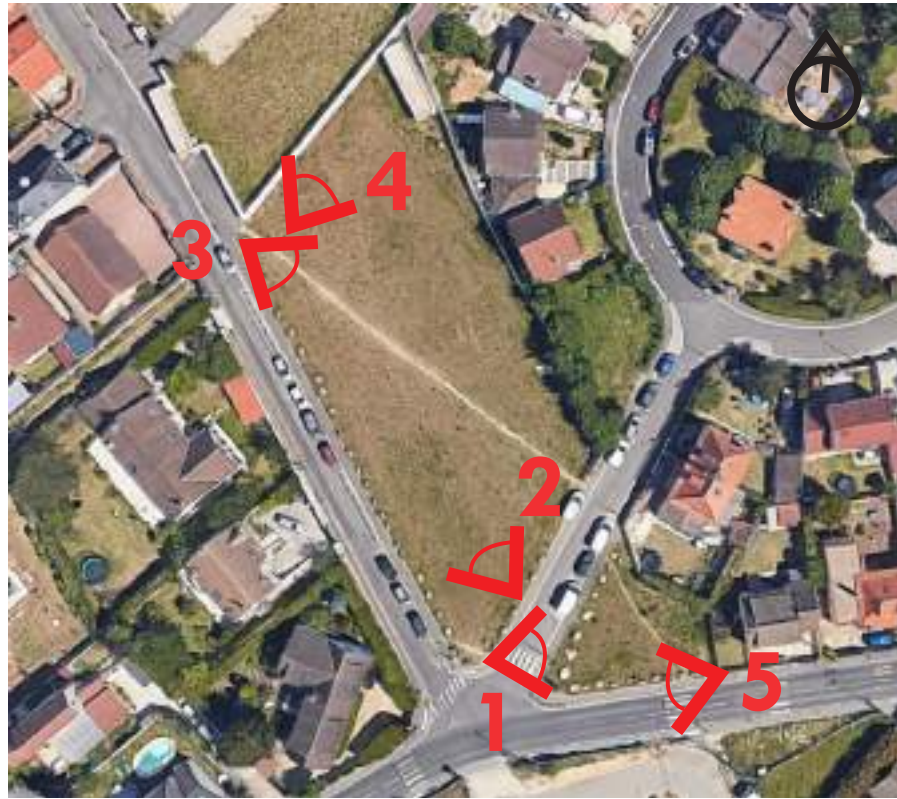
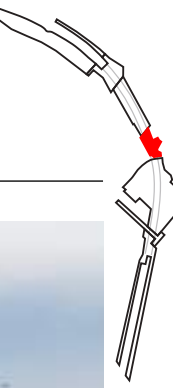


2 - Orientation vers le sud, vue sur pairie dégagée



5 - Orientation vers l'est, vue sur édicule de sortie de secours

VI. ZONE D - CARREFOUR PICOT / SUCY / MERCIÈRE



1 - Vue sur ilot enherbé



3 - Orientation vers le sud, sur secteur à aménager



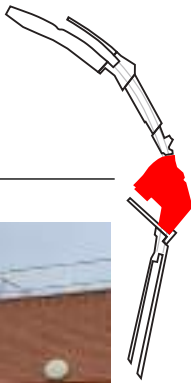
2 - Orientation vers le nord, sur secteur à aménager



4 - Vue sur mur en pierre meulière



5 - Vue sur carrefour existant



1 - Vue sur stationnements existants



3 - Vue sur sortie de secours, et Marché de la Ferme à gauche



4 - Vue sur prairie existante et édicules de sortie de secours

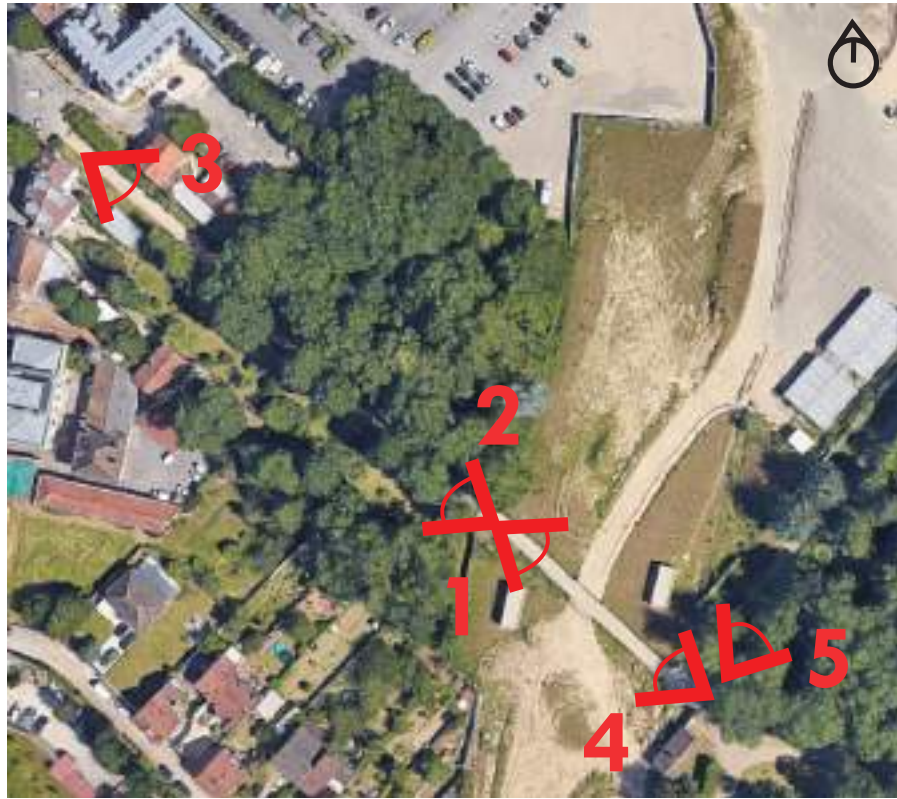
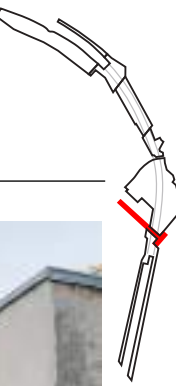


2 - Orientation vers le sud, sur prairie existante (sur dalle)



5 - Orientation vers le nord, sur prairie existante (sur dalle)

VIII. ZONE F - ALLÉE DE LA PRINCESSE



1 - Vue sur l'entrée du Parc du Domaine de Grosbois



3 - Orientation vers l'est - Vue sur l'allée de la princesse



4 - Vue édicules de sortie de secours

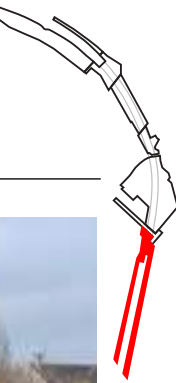


2 - Orientation vers l'ouest - Vue sur l'allée de la princesse



5 - Orientation nord-est, vue sur cheminement latéral

IX. ZONE G - ENTRÉE DE LA FORÊT DE GROUSBOIS



1 - Vue sur la sortie de tunnel



3 - Orientation vers l'ouest, sur habitations existantes



4 - Orientation vers le sud, vue sur édifices de sortie de secours



2 - Panorama sur sortie de tunnel, et vue sur habitations existantes



5 - Orientation vers l'ouest, vue sur édifices de sortie de secours

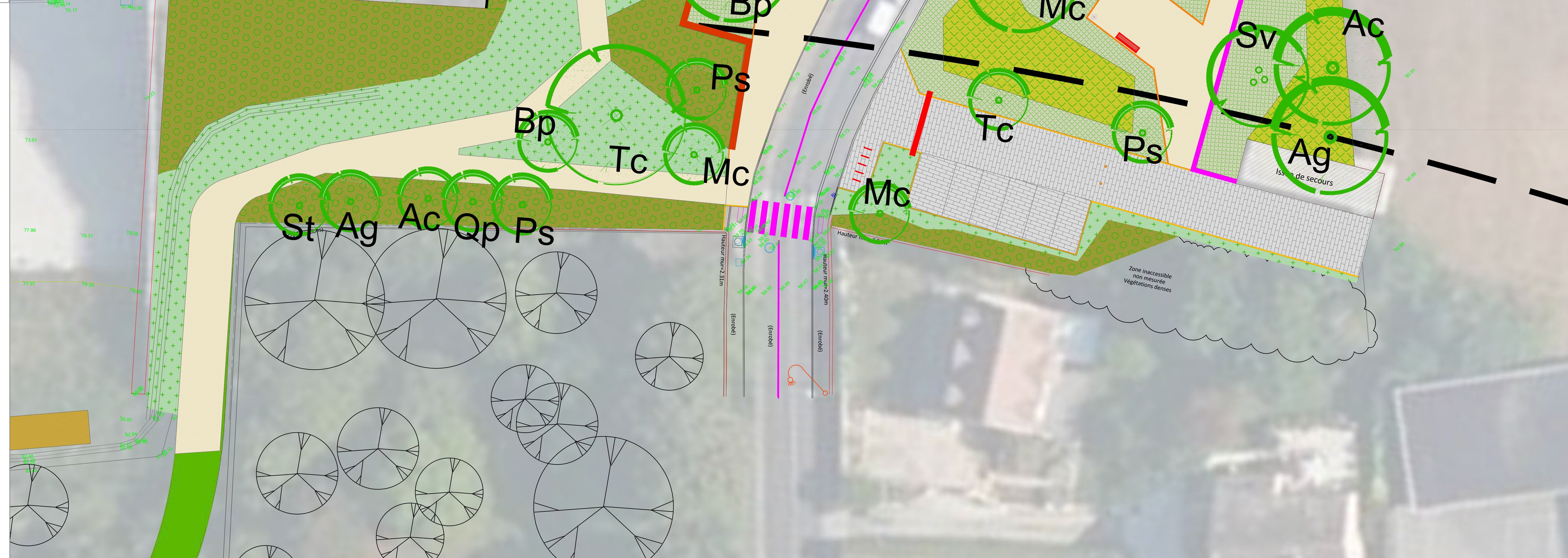
MOE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SURFACE ET DES TALUS DE LA DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LÉGER

Demande d'autorisation environnementale - Annexe 5

06/2024







- *Pennisetum alopecuroides* - 7% - G9
- *Gaura lindheimeri* - 7% - G9
- *Narcissus jonquilla* - 7% - G9
- *Stipa pennata* - 9% - G9
- *Salvia grahamii* - 9% - G9
- *Euphorbia characias* - 7% - G9
- *Nepeta mussinii* - 7% - G9
- *Calamagrostis epigejos* - 6% - G9
- *Allium giganteum* - 7% - G9
- *Achillea millefolium* - 6% - G9

+

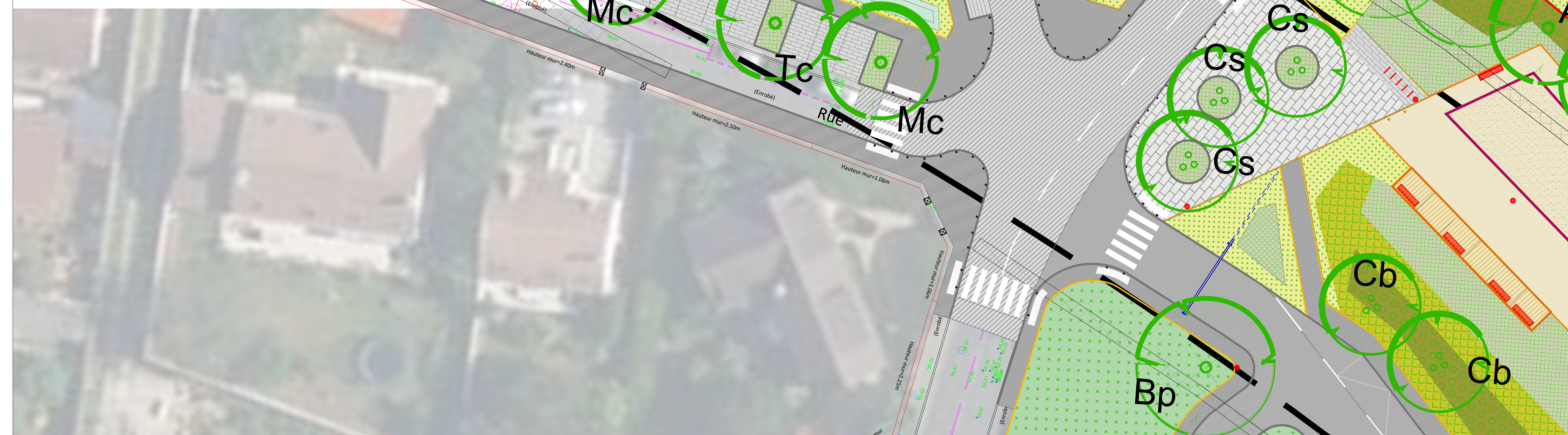
+

+

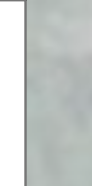
+

Prairie extensive





Ces plans ne peuvent en aucun cas constituer des plans d'exécution qui sont à établir par les entreprises



Grille en acier, Clôture treillis soudé. Hauteur 1,730m, panneaux de 2.5m de large. RAL 9005. Haut de clôture droit (pas de 3D).

St - Sorbus torminalis 250/300 2x tr, en MG

Restauration lisière et repeuplement - 1u/5m2
 y.c semis de prairie
 Jeunes plans 60/80 RN : Arbustes en touffe 40/60 RN :
 - Quercus robur - Eucornum europaeus

Maitre d'ouvrage:



DIRECTION REGIONALE ET
INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DES
TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE

BOISSY SAINT-LEGER - RN19

Architecte:



Architecture environnement infrastructures
8, Rue JB Clément
93310 Le Pré Saint Gervais
Tel : 01 48 95 48 25
contact.aei@aeiagence.com

Bureau d'étude d'ingénierie générale

DEGOUY

ROUTES ET OUVRAGES

Bureau d'études d'ingénierie environnementale :

Ecosphère

3 bis rue des Remises
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Tel : 01 45 11 24 30
ecosphere@ecosphere.fr

Modifications	Dessiné par	Vérifié par	Date	Indice
Première diffusion	OB	FR	01/03/2023	A
Seconde diffusion	OB	FR	06/04/2023	B
Troisième diffusion	OB	FR	06/06/2023	C
Quatrième diffusion	OB	FR	31/08/2023	D
Cinquième diffusion - PRO	OB	FR	13/03/2024	E
Sixième diffusion - DCE	OB	FR	12/04/2024	F

12/04/2024

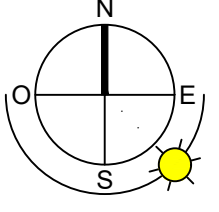
DCE

1065

Plan masse F - 1/400ème

Ces plans ne peuvent en aucun cas constituer des plans d'exécution qui sont et doivent être établis par les entreprises

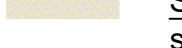
0 10 30 40 50 60m





- LEGENDE

— — Limites emprise de la dalle
- REVÊTEMENTS



Sable stabilisé renforcé allées piétonnes. Sable stabilisé renforcé 0/6, ton clair, sur 10cm



Pavés napoléoniens en grès. Remise en place de pavés napoléoniens en grès 15x20cm de récupération (sur place), joints sable, posés joints 2cm, décalés. Complément avec pavés d'apport.



Bordure P1



Voilge Alu (plusvalue pour voilge acier)
- MOBILIERS



Banc en bois et métal avec dossier. L : 2.25m / l : 0.51m / H : 0.82m. Piétement métallique IPN 230 acier galvanisé. Bois de châtaigner.



Appuis vélo en acier, modèle Antares de chez Area ou équivalent. H : 95cm / l : 40cm. Grenaillage SA3. Métallisation des zones sensibles. Primaire époxy au zinc, thermolaquage polyester.



Grille en acier. Clôture treillis soudé. Hauteur 1.730m, panneaux de 2.5m de large. RAL 9005. Haut de clôture droit (pas de 3D).



Portail de clôture acier. 2 vantaux 4000x1730 mm (ou 1 vantail selon la localisation). Cadre en tubes d'acier carrés 60x60x2 mm. RAL 9005.



Corbeilles en acier, de Type Narcisse de chez Area ou équivalent. Contenance : 75L. En acier inoxydable.
- VEGETATION



Arbres tige remarquables 20-25

Ag - Alnus glutinosa 20-25 3x tr., en MG

Qp - Quercus petraea 20-25 3x tr., en MG

Ac - Acer campestre 20-25 3x tr., en MG

Tc - Tilia cordata 20-25 3x tr., en MG

Bp - Betula pubescens 20-25 3x tr., en MG

Mc - Malus communis 20-25 3x tr., en MG

Pc - Prunus cerasus 20-25 3x tr., en MG

St - Sorbus torminalis 20-25 3x tr., en MG



Arbres tige fruitiers 16-18

Ms - Malus sylvestris - 16-18 3x tr., en MG

Pc - Prunus cerasus - 16-18 3x tr., en MG



Cépées 250/300

Sv - Salix viminalis 250/300 3x tr., 3/5 tr.MG

Ac - Alnus cordata 250/300 3x tr., 3/5 tr.MG

Cb - Carpinus betulus 250/300 3x tr., 3/5 tr.MG

Cs - Cercis siliquastrum 250/300 3x tr., 3/5 tr.MG



Restauration lisière et repeuplement - 1u/5m2

y.c semis de prairie

Jeunes plans 60/80 RN : Arbustes en touffe 40/60 RN :

- Quercus robur

- Quercus petraea

- Fagus sylvatica

- Carpinus betulus

- Sorbus torminalis

- Acer pseudoplatanus

- Betula pubescens

- Prunus avium

- Corylus avellana

- Euonymus europaeus

- Cornus sanguinea

- Ribes rubrum

- Prunus spinosa

- Crataegus monogyna

- Viburnum opulus

- Sambucus nigra

- Corylus avellana



Massifs arbustifs type haie bocagère - 1u/m2

Jeunes plans 60/80 RN : Arbustes en touffe 40/60 RN :

- Carpinus betulus

- Acer campestre

- Tilia cordata

- Prunus avium

- Betula pubescens

- Corylus avellana

- Euonymus europaeus

- Cornus sanguinea

- Ribes rubrum

- Prunus spinosa

- Crataegus monogyna

- Corylus avellana

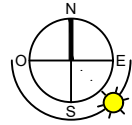


Prairie extensive



Pelouse

Ces plans ne peuvent en aucun cas constituer des plans d'exécution qui sont à établir par les entreprises



— — Limites emprise de la dalle

 Terre pierre engazonné. Pour zones accessibles par les agents d'entretien.

— Grille en acier. Clôture treillis soudé. Hauteur 1.730m, panneaux de 2.5m de large. RAL 9005. Haut de clôture droit (pas de 3D).

W Portail de clôture acier. 2 vantaux 4000x1730 mm (ou 1 vantail selon la localisation). Cadre en tubes d'acier carrés 60x60x2 mm. RAL 9005.

Arbres tige fruitiers 16-18

Ms - *Malus sylvestris* - 16-18 3x tr., en MG
Pc - *Prunus cerasus* - 16-18 3x tr., en MG

Cépages 250/300

Sv - *Salix viminalis* 250/300 3x tr./3/5 tr,MG
Ac - *Alnus cordata* 250/300 3x tr./3/5 tr,MG
Cb - *Carpinus betulus* 250/300 3x tr./3/5 tr,MG
Cs - *Cercis siliquastrum* 250/300 3x tr./3/5 tr,MG

Restauration Isièrre et repeuplement - 1u/5m2	
Y c semis de prairie	
Jeunes plans 60/80 RN :	Arbustes en touffe 40/60 RN
- Quercus robur	- Eunyonymus europaeus
- Quercus petraea	- Cornus sanguinea
- Fagus sylvatica	- Ribes rubrum
- Carpinus betulus	- Prunus spinosa
- Sorbus torminalis	- Crataegus monogyna
- Acer pseudoplatanus	- Viburnum opulus
- Betula pubescens	- Sambucus nigra
- Prunus avium	- Corylus avellana
- Corylus avellana	

 Prairie extensive

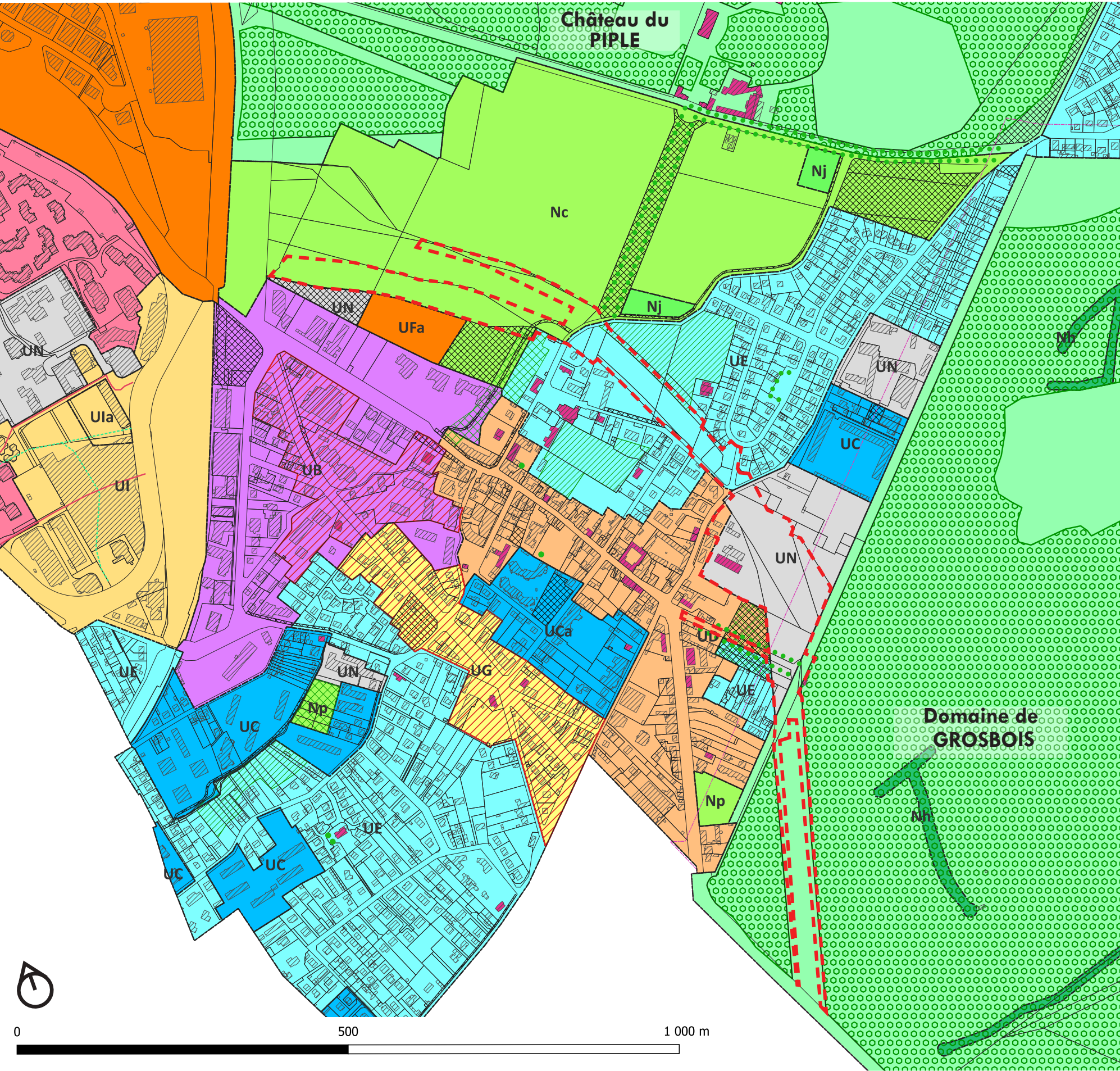
MOE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SURFACE ET DES TALUS DE LA DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LÉGER

Demande d'autorisation environnementale - Annexe 6

06/2024



Plan des abords du projet et affectations des terrains avoisinants



Source PLU de Boissy Saint Léger

Fond de plan cadastre en date du 26/09/2018

--- Périmètre d'intervention

Légende

Limite de zone

Espaces boisés classés (L. 113-1 du C.U.)

Elément remarquable du paysage (L. 151-19 du C.U.)

Elément remarquable du paysage (L. 151-19 du C.U.) et emplacement réservé

Emplacement réservé

Lisière de bois par rapport à la forêt de Grosbois et Notre Dame

Eléments remarquables du patrimoine (L. 151-19 du C.U.)

Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (L.151-41 du C.U.)
(d'une durée de 3 ans maximum à compter de la date d'approbation de la modification n°1 du PLU)

Alignements d'arbres ou arbres isolés protégés (L.151-19 du C.U.)

Mobilité douce

Voirie à prolonger et à créer

Légende complémentaire du PLU

UG - Zone accueillant un habitat varié et des activités

UI - Secteur de la ZAC la Charmeriaie et de ses environs qui accueille aujourd'hui un centre commercial, des bureaux, de l'habitat collectif et des locaux d'activités. Cette zone va être pour partie restructurée via le projet de la ZAC

UD - Zone accueillant essentiellement un habitat composé de maisons de villes accolées et à l'alignement et de petits immeubles de rapport

UFa - Parcs d'activités industrielles, artisanales et commerciales - Terrains présentant des mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des sols argileux

UE - Zone accueillant un habitat pavillonnaire

UC - Zone accueillant de l'habitat collectif

UCa - Zone d'intérêt paysager

UN - Zone accueillant les installations nécessaires aux équipements d'intérêts collectifs et aux services publics

UB - Zone avec un habitat mixte comprenant des immeubles collectifs et des maisons individuelles.

N - zone d'espaces principalement boisés à protéger contre l'urbanisation du fait de la qualité des sites et des paysagesNh - Même réglementation que pour la zone N, intégrant également l'interdiction de tout remblaiement ou déblaiementNc - Même réglementation que pour la zone N, intégrant également l'acceptation d'installations légères à condition qu'elles aient une vocation touristique et de loisirs tels que agrès divers, jeux pour enfants, bancs, kiosque..., sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte, par leur nature ou leur ampleur, à la qualité du site et des paysagesNc - Même réglementation que pour la zone Nc, intégrant également l'acceptation d'installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif

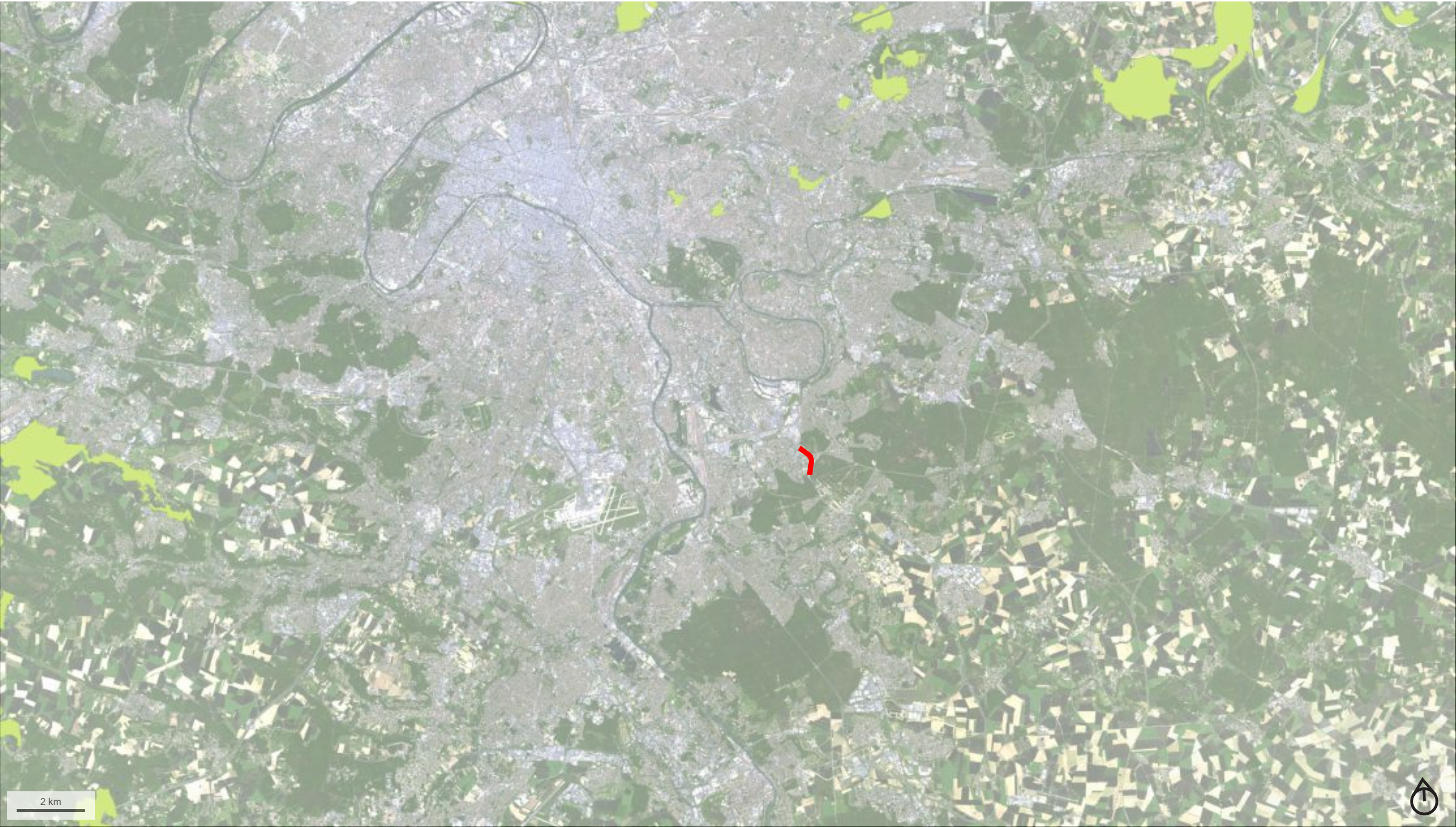
MOE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SURFACE ET DES TALUS DE LA DÉVIATION DE LA RN19 À BOISSY-SAINT-LÉGER

Demande d'autorisation environnementale - Annexe 7

06/2024



Situation du projet - Secteurs natura 2000



- Légende
- Site de projet
 - Sites natura 2000